

VISITES MEDICALES OBLIGATOIRES : LE SNUEP OBTIENT GAIN DE CAUSE

Le SNUEP Bordeaux vient de gagner au CTA du 4 septembre la prise en charge par le rectorat des visites médicales obligatoires.

Depuis l'année dernière le SNUEP a multiplié les démarches auprès du Recteur pour permettre la prise en charge de la visite médicale liée à l'exercice du métier d'enseignant. En effet, les PLP «conducteurs routiers», par exemple, sont soumis, tous les 5 ans, à une visite médicale pour le renouvellement (obligatoire) de leur permis de conduire «poids lourd», comme pour tous les autres conducteurs routiers. Ce permis est donc indispensable aux PLP pour leur permettre d'accompagner leurs élèves en conduite à l'extérieur, sorties qui constituent un élément déterminant pour l'obtention du diplôme par les élèves.

Bien que la convention collective de cette profession prévoit que c'est à l'employeur de pendre en charge le coût de cette visite médicale (de l'ordre de 33 euros), l'Académie de Bordeaux s'était jusqu'à présent refusée à assumer cette charge financière pourtant modeste si l'on considère le nombre de PLP «conducteurs routiers» qui y travaillent. Elle restait donc à la charge des collègues puisqu'elle n'est pas remboursée par la Sécurité Sociale ni par les mutuelles. Cette situation concerne également la visite médicale des PLP dans d'autres domaines (conducteurs d'engins).

Pendant le CTA du 4 septembre nous avons renouvelé notre demande à Monsieur le Recteur, au sein de la délégation FSU. Suite à notre intervention, Madame la Secrétaire générale nous a répondu que « la médecine préventive du Rectorat prendra dorénavant en charge ces visites médicales » !

▶ Suite à notre demande, le Recteur nous a accordé une audience le 26 septembre 2014. N'hésitez pas à nous faire remonter vos revendications.

▶ Le SNUEP était présent à l'ESPE ce vendredi pour écouter, soutenir et retransmettre les nombreuses revendications des stagiaires.

▶ [Espace stagiaires.](#)



Jérôme Dammerey, co-secrétaire général du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel (Snuép-FSU), est exaspéré. Pour lui, l'enseignement professionnel public est laissé-pour-compte.

Enseignement professionnel : « la situation se dégrade ! »

Comment se déroule la rentrée dans l'enseignement professionnel ?

Difficilement ! Sur les 54 000 nouveaux postes promis (dans les écoles, collèges et lycées) par François Hollande sur la durée de son mandat, nous sommes les parents pauvres. Il n'y a pas de postes réellement fléchés pour l'enseignement professionnel. Comme dans l'ensemble du second degré, nous sommes particulièrement confrontés à des problèmes de recrutement : 24,5% des collègues n'ont pas été recrutés, lors des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP), soit 1069 places perdues. Résultat : la situation se dégrade ! Bon nombre de lycées ne disposent pas de tous leurs professeurs dans les disciplines professionnelles. On fait toujours appel à des contractuels, mais ils ne sont pas toujours bien formés.

Pourquoi y a-t-il « un malaise » des enseignants en filière pro ?

Pour plusieurs raisons. Il y a une augmentation de la charge de travail, liée notamment à la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF), mis en place depuis quatre ans, ce qui signifie des sujets à élaborer, des épreuves à organiser puis à corriger... Ces CCF sont une véritable usine à gaz. Et puis les décrets modificatifs des statuts des enseignants du second degré sont tournés, pour l'essentiel, vers les enseignants certifiés et agrégés, sans tenir compte de professeurs de lycée professionnel (PLP).

Autre problème : dans certaines filières, les remises à jour de diplôme sont trop rapides et insuffisamment accompagnées. En bac pro gestion-administration, par exemple, ça évolue tellement vite que les collègues ne savent plus comment faire.

Il y a néanmoins quelques mesures qui vont dans le bon sens, comme la remise en place d'épreuves terminales au bac pro, pour trois disciplines dites « à faible horaire » : l'économie-gestion ; l'économie-droit ; et la PSE (prévention santé environnement). Mais ce changement n'interviendra pas avant la rentrée 2015... En ce qui concerne le bilan des trois voies du lycée et celui de la mise en place du bac pro en 3 ans, on nous renvoie depuis deux ans à des discussions ultérieures. On ne voit rien venir et on sent bien que l'enseignement professionnel n'est pas la priorité.

Pour quelles raisons les Segpa (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) sont-elles « en danger » ?

La loi de refondation de l'école fait de l'inclusion des élèves une priorité. C'est très bien, à condition que cela n'entraîne pas la disparition des structures dédiées à l'enseignement adapté, comme nous le craignons. Les Segpa sont des structures qui fonctionnent ! Nous sommes favorables à une meilleure intégration des Segpa aux collèges, mais nous restons attachés à un parcours de formation en 4 ans pour ses élèves et aux moyens spécifiques qui leurs sont alloués.

Qu'attendez-vous de la nouvelle ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem ?

Qu'elle fasse évoluer, à tous les niveaux, l'image de l'enseignement professionnel et qu'elle prenne de réels engagements pour valoriser cet enseignement. Il faut reconnaître les missions spécifiques des PLP qui permettent de qualifier les jeunes les plus éloignés de la culture scolaire. Cela passe par une revalorisation salariale mais aussi de l'image du métier. Or pour l'instant, nous demeurons exclus des dispositifs d'éducation prioritaire. Il faudrait aussi une politique de pré-recrutement et la mise en place de réels parcours de formation adaptés dans les ESPE pour pallier le déficit de candidats aux CAPLP. On parle peu des PLP, car nous sommes relativement peu nombreux et l'enseignement professionnel reste encore trop mal connu. J'ai bien écouté le discours de rentrée de la ministre : elle n'a pas vraiment parlé de l'enseignement professionnel. J'attends qu'elle en fasse une priorité. Un tiers des élèves se dirigent vers l'enseignement professionnel, ce n'est pas rien !

Charles Centofanti 12/09/2014

Elections professionnelles / CAP

Le Statut général de la FP pose le principe démocratique de l'élection par les fonctionnaires eux-mêmes de leurs représentants, pour organiser leur participation « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » au sein d'organismes consultatifs. Dans ce cadre, sont élus au suffrage universel direct les représentants dans les comités techniques (CT) et les commissions administratives paritaires (CAP). Nous traitons dans ce numéro **les Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les titulaires.**

Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles pour assurer la défense des intérêts individuels par des droits reconnus à tous, élaborer des règles communes, assurer la transparence dans leur application... Les CAP sont des instances indispensables pour les personnels. Pour la FSU, elles constituent les instances représentatives les plus proches des personnels dans chaque corps.

Tous les personnels titulaires ont vu un jour leur situation étudiée au cours d'une CAP : mutation, avancement d'échelon par exemple. Pour la plupart des personnels, elles existent le plus souvent à deux échelons : ministériel (CAPN) et local (académique : CAPA ou départemental : CAPD).

Les CAP sont instaurées pour chaque corps de titulaires et sont composées en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Leur existence a été consolidée en 1983. Au fil des années, grâce en particulier à l'action des syndicats de la FSU et de leurs élus, elles ont vu leurs compétences et leur rôle s'étendre pour devenir des lieux de défense et de revendications pour l'ensemble des personnels.

Elles jouent un rôle essentiel pour garantir l'égalité de traitement, assurer la transparence dans les différents actes de gestion des carrières, lutter contre les passe-droits et les décisions arbitraires. Elles sont la garantie d'une gestion collective des personnels, un outil de défense individuelle et collective, de contrôle des décisions prises par l'administration (mutation, avancement, promotion, changement de grade, titularisation, révision de note administrative...) pour éviter une gestion arbitraire.



GREVE AU LP DE TREGÉY

« Les années scolaires passent et **rien ne change au lycée professionnel Trégey** dans le quartier de la Bastide à Bordeaux selon la trentaine d'enseignants **en grève** ce lundi pour **réclamer des moyens supplémentaires**, comme ils l'avaient déjà fait, il y a quelques mois. Ils ont repris leur combat pour obtenir un dispositif de **classement prioritaire pour cet établissement tristement célèbre depuis l'agression d'un professeur d'histoire-géographie** il y a deux ans. Ils ont d'abord campé devant la mairie de Bordeaux avant d'aller au Conseil régional, au rectorat et à la préfecture. Avant l'été déjà, ils avaient manifesté, écrit des courriers, et même dormi, une nuit dans l'établissement. Sans résultat encore aujourd'hui.

"On a besoin de soutien. Trégey n'est pas un lycée comme un autre et pour l'instant on parle à des murs". Germain Caravati, enseignant.

Les **250 heures supplémentaires promises** et actées vendredi dernier par la Direction Académique ne sont que "**du bricolage**", selon eux. Un classement prioritaire, permettrait, par exemple, de dédoubler les classes (qui atteignent 30 élèves), et d'être plus efficace auprès des 500 élèves, souvent en rupture (problèmes familiaux, d'intégration, et parfois même avec la justice). Trégey est classé **avant-dernier lycée d'Aquitaine en terme de résultats aux examens**. » France Bleu 09/09/2014

La section académique du SNUEP est allée apporter son soutien aux collègues en lutte. Comme elle soutient les actions des collègues de la SEP de St-Paul-les-Dax et du LP de Parentis pour défendre leur carte des formations.

N'oubliez pas de signer la pétition en ligne, sur le site du SNUEP Bordeaux, pour soutenir l'action des collègues de la SEP de St Paul les Dax.

Conférence de presse de rentrée de la FSU 64

« Farid Djabelkhir, pour l'enseignement professionnel, (SNUEP-FSU), fait le constat de l'échec du bac pro sur trois ans et de la baisse de niveau. Il déplore dans le même temps les restrictions de la Région et la réduction de la part de la taxe d'apprentissage attribuée aux lycées professionnels (43%) au profit des centres de formation des apprentis (53%). Pendant ce temps, dit-il, l'apprentissage est un puits sans fond que la Région s'évertue à remplir d'année en année. » Sud-Ouest et République des Pyrénées 05/09/2014

CONCOURS

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants (CRPE, Agrégation, Capes, Capeps, Capet et CAPLP), de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de conseillers d'orientation - psychologues (COP) de la session 2015 sont ouvertes **du 11 septembre 2014 au 21 octobre 2014**, 17 heures, heure de Paris (site education.gouv.fr)

Affectation sur deux établissements

Ce type d'affectation peut impliquer des décharges de service si les communes ne sont pas limitrophes, et doit faire l'objet d'une harmonisation des emplois du temps. Si cela est votre cas, n'hésitez pas à nous contacter.

Texte de référence : Décret n°2007-1295 du 31 août 2007 - art. 2 (V) JORF du 1er septembre 2007

SUPPRESSION DE LA REGLE BUTOIR POUR LE RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Dans le cadre du reclassement des fonctionnaires stagiaires, les activités professionnelles ainsi que les services effectués auparavant en tant que contractuel-le ou fonctionnaire de l'éducation nationale sont susceptibles d'être retenus. Le dossier de demande de reclassement est fourni aux stagiaires dès les premiers jours de la rentrée.

Le SNUEP-FSU de l'académie de Bordeaux avait fait de l'abrogation de la règle butoir un de ses combats principaux. » Cette règle, de **1951** (sic), **plafonnait** l'ancienneté des services d'enseignement retenue et conduisait à ne reprendre aucune ancienneté pour de nombreux collègues ex-contractuels. Au niveau national, le SNUEP l'avait clairement inscrit dans ses mandats : « Le SNUEP-FSU demande la suppression de la clause butoir du décret sur le reclassement, clause butoir qui stipule que l'intéressé ne peut avoir une situation plus favorable que celle qu'il détenait auparavant. Le SNUEP-FSU exige une mise à plat des règles de reclassement et la mise en place d'un cadrage national pour que, quelle que soit l'académie de recrutement, les règles les plus favorables soient appliquées pour tout-e-s. » Congrès de 2011.

Suite à nos interventions répétées, le ministère a accepté enfin de supprimer « la règle du Butoir. » Ainsi des collègues qui avaient enseigné parfois 10 ans dans la précarité n'étaient pas reclassés correctement subissant les conséquences de cette règle. Des dizaines et des dizaines de collègues en ont particulièrement souffert.

Les lauréat-es des concours, ex-non-titulaires, pourront donc maintenant obtenir un reclassement réel à condition d'avoir été en activité au cours des 12 derniers mois précédant la nomination. De plus, tous ceux dont le reclassement pourrait conduire à une perte de salaire, bénéficieront d'une clause de sauvegarde leur assurant un montant de rémunération égale à la rémunération qu'ils percevaient avant.

La très bonne nouvelle est que le décret prévoit aussi la possibilité de recalculer le reclassement pour les agents qui ont subi cette règle antérieurement. Si ce nouveau reclassement est plus favorable que le reclassement actuel, il le remplacera. Ce reclassement sera cependant calculé sans tenir compte des années qui ont suivi le recrutement. Il est donc très important pour tous les collègues titularisés ces dernières sans avoir été reclassés à cause de cette règle du butoir de faire la demande de recalculer leur reclassement auprès de la DPE.

Même si ces mesures apportent une nette amélioration pour une partie des collègues, le SNUEP-FSU continue d'exiger un reclassement plus favorable reprenant l'intégralité de l'expérience professionnelle (enseignement et non enseignement).

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!